



Pour l'obtention d'une copie intégrale portant la mention divorce

Par **ALPACINO**, le **23/09/2009** à **19:27**

Bonjour,

Je m'adresse à vous, professionnels dans la matière, concernant l'après-jugement d'un divorce : Suite à mon divorce qui date depuis 6 mois, et en ayant besoin d'une copie intégrale pour un dossier, je m'aperçois que la mention MARIE figure encore sur cet extrait ??!

Je pose donc la question au service d'état civil à Nantes, qui me répond, que c'est à l'avocat de tenir au courant le service d'état civil !! Donc je contacte cet avocat (médiateur par mon ex) pour lui expliquer la chose et surtout lui expliquer qu'il y a urgence et que mon dossier (qui nécessite cette copie intégrale qui porte toujours la mention Marie) est en suspens en attendant de régler ce détail LA SURPRISE EST CET AVOCAT MA RENVoyer BALADER DU FAIT QUE CELA SOIT MOI QUI LUI AI RAPPELLER SON DEVOIR ... EN ME RACCROCHANT AU NEZ ... BIEN POLIMENT

Ma question : ai-je tort ? a-t-il le droit de me traiter de la sorte ? et que dois-je faire (sachant que c'est urgent) ?? alors que je suis en déplacement à l'étranger ?

Je vous prie de m'éclairer ?

Cordialement